

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 10 MARS 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 25 février 2026, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Cécilia HORCKMANS, Mme DE REYDET Rebecca

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL, M. Claude ANTONIELLO,

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 ; Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage :

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS
NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il précise qu'en prévision de la période estivale, il est chaque année nécessaire de recruter des agents contractuels pour assurer la période d'ouverture estivale du Centre Nautique de l'Espace Bernard PELLARIN.

Il rappelle qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L332-23. 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Monsieur le Président propose d'adapter le tableau des emplois afin d'ajuster le recrutement d'agents contractuels saisonniers nécessaires au fonctionnement du Centre Nautique.

Il propose également comme habituellement un renfort saisonnier pour les services techniques de la CCPC, afin d'assurer les fonctions d'ouvrier polyvalent.

Il est proposé de prévoir une modification pérenne du tableau des emplois, afin de faciliter le traitement administratif :

1. Au sein du Centre Nautique de l'Espace Bernard PELLARIN :

- Pour assurer les fonctions de **Maître-Nageur Sauveteur** :
 - Pour une durée de 4 mois maximum à compter de l'ouverture du centre aquatique (prévue mi-mai) : **10 emplois** à temps complet dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B.
- Pour assurer les fonctions **d'Agent d'entretien** :
 - Pour une durée de 4 mois maximum à compter de l'ouverture du centre aquatique (prévue mi-mai) : **5 emplois** à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C.
- Pour assurer les fonctions de **Caissière/Agent d'accueil** :
 - Pour une durée de 4 mois maximum à compter de l'ouverture du centre aquatique (prévue mi-mai) : **2 emplois** à temps complet dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C.

2. Au sein de la direction des services techniques, pour assurer les fonctions d'Ouvrier polyvalent :

- Pour une durée de 2 mois maximum à compter du 1^{er} juillet : **2 emplois** à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C.

2026_49 RESSOURCES HUMAINES/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES

Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Cette délibération permet d'engager les recrutements de manière anticipée sur le personnel saisonnier ; un point complet sera fait sur les modalités d'ouverture du site chaque année au début du printemps devant le Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** que les délibération n°2021-04 du 27 janvier 2021 et n°2025-08 du 30 janvier 2025 sont abrogées
- ➔ **AUTORISE** les créations de postes de saisonniers dans les conditions énumérées ci-dessus
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

Le Président
Xavier BRAND

